

Sainte-Croix-Vallée-Française

Compte rendu de la séance du conseil municipal 22 juin 2015

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Étaient présents : 8 membres

- Jean HANNART, Maire, Président de séance,
- Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Michel THYRARD, Adjoints,
- Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Julien LESPINE, Bruno MARK, Christophe MAURIN, Patrick ROUX, Conseillers municipaux,

Étaient absents : , Hélène BRUNETEAU , Michel THYRARD , Julien LESPINE..

Procurations : Hélène BRUNETEAU(Cécile HUGON) Michel THYRARD (Francis BRUC)

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec le CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Francis BRUC.....
Ayant proposé sa candidature, il est désigné pour remplir cette fonction.

1) Informations

- **Piboulis, Avancement des travaux, organisation et gestion à venir**
;Mme Christel JULLIAN de la communauté des communes va s'occuper du planning,du règlement intérieur et des tarifs.
Conformément à la convention passée avec la commune et l'AFTER le Mic mac devra être démonté après réception du bâtiment neuf.
- **Regroupement Pédagogique Intercommunal**
Les postes des enseignants sont préservés pour l'année scolaire 2015-2016
Conseil d'école 42 enfants sont inscrits contre 47 cette année.
Quelques petits travaux sont à prévoir dans les classes
Pour ce qui concerne les TAPS (temps aménagement péri scolaire) une réunion est prévu le 23 juin.
- **Politique de soins sur le territoire (réunion avec L'Association Territoriale Gorges Causses Cévennes)**
Une réunion d'information pour les élus, autour de la mise en place d'une unité mobile en soins primaires sur le territoire Causses et Cévennes aura lieu le 25 06 2015 de 18 à 20 heures à La Salle Prunet
- **Proposition du Pompidou concernant les animaux errants ;**
Une réunion d'information aura lieu au Pompidou le 29 juin à 10heures pour réfléchir à la création d'une fourrière intercommunale
- **Information sur l'Office du Tourisme Intercommunal ;**

Ouverture 2 jours et demi par semaine dont le dimanche matin

- **Bulletin Municipal**

Edition courant juillet

Une réunion est fixée au lundi 06 juillet 2015 à 18heures

II Délibérations

- **Objet : Tarification de l'eau** Le maire rappelle au conseil municipal que :
- Des travaux important concernant la connexion des réseaux sont programmés
- Pour bénéficier d'un taux de subvention à 50%, le prix de l'eau doit être supérieur ou égal à 1.50€ sur une base de 120m3
- La loi stipule que la part de l'abonnement ne peut dépasser 40% du coût du service.

Le maire propose donc une augmentation répartie de manière suivante :

Abonnement eau Tarif actuel : 72 Proposition : 74

Prix au M3 Tarif actuel : 0.90 Proposition : 1

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition d'augmentation des tarifs de l'eau.

- **Objet : Tarification de l'assainissement** Le maire rappelle au conseil municipal que :
- Des travaux important concernant les réseaux d'assainissement et notamment le schéma directeur sont programmés
- Pour bénéficier d'un taux de subvention à 50%, le prix de l'assainissement doit être supérieur ou égal à 1€ sur une base de 120m3

Le maire propose donc une augmentation répartie de manière suivante :

Abonnement Tarif actuel : 50 Proposition : 50

Prix au M3 Tarif actuel : 0.43 Proposition : 0.59

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition d'augmentation des tarifs de l'assainissement

Ces nouvelles tarifications entreront en vigueur à compter de juillet 2015 (facturation de juillet 2015 à juillet 2016) et apparaîtront sur les factures de 2016.

- **Objet : Proposition de transfert de compétence du CCAS pour demande de création d'une structure intercommunale (CIAS) ;**

Le CCAS (Comité Communal d'Action Sociale) est un organisme géré par la commune.

Le maire après accord du CCAS propose de transférer cette compétence à la communauté des communes afin de créer une structure intercommunale (CIAS)

VOTE : 1 abstention 9 pour

- **Objet : FPIC – Fond de péréquation intercommunal – taux de transfert ;**

: Fond National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment en son article 109 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2336-3 ;

CONSIDERANT que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire sur délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition, du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres ;

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons, d'opter pour une répartition libre et d'en faire profiter la Communauté de Communes dans son intégralité, l'ensemble intercommunal n'étant concerné que par un reversement de 73 186 €, dont la part des communes membres est de 41 276 €

Entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OPTE pour une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2015

DECIDE que la totalité du reversement au titre du FPIC pour l'année 2015, sera versé à la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons (soit 73 186 €: part EPCI et parts communales)

AUTORISE le Maire à signer tout document en application de la présente délibération

Voté à l'unanimité

- **Objet : Avenant à la convention Trait d'Union**

Le maire rappelle que la commune est liée par convention avec la communauté des Communes de la Cévenne des Hauts Gardons et l'Association Trait d'Union pour une mise à disposition de locaux et de répartition des charges locatives liées au fonctionnement des structures d'accueil enfance et jeunesse de la commune ». soit 150€/an pour la crèche et 50€/an pour le centre de loisirs.

Au vu des modifications de fonctionnement et de l'acquisition de matériels par l'association Trait d'Union, il est nécessaire de procéder à un avenant à la convention. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le dit avenant et mandate le maire pour signature du document.

- **Objet :Convention débroussaillement avec la commune de Saint Martin**

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la commune de Saint Martin de Lansuscle, afin de préciser les relations contractuelles à venir.

Après lecture de la dite convention le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention à passer avec la commune de Saint Martin, relative aux modalités juridiques, techniques et financières pour exercer une prestation de débroussaillement des voies communales de celles-ci. Est précisé que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans, à compter de la date de sa signature ; elle fera l'objet d'un nouvel examen entre les partenaires à l'issue de cette période.

Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement ;

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) ainsi que ses missions. Compte tenu des travaux envisagés dans l'avenir sur la commune et les bâtiments communaux, les conseils de l'architecte-conseil du CAUE pourraient s'avérer utiles en terme d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement paysager.

Après en avoir délibéré et compte tenu des services proposés par le CAUE auprès de la collectivité et des particuliers, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'adhésion au CAUE, au tarif de 90 euros

Vote de principe sur le projet de fusion :

Le maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs mois un groupe de travail s'est constitué afin de mener une réflexion autour des communes nouvelles et d'un projet de fusion. Les élus des communes concernées par la création d'une commune nouvelle proposent une réunion rassemblant les Conseils Municipaux susceptibles de s'inscrire dans cette démarche. Au vu de la complexité du dossier et afin de déterminer les modalités de travail à venir, le maire demande aux conseillers un vote de principe sur ce projet de fusion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce sur le principe d'une fusion à :

- 5 voix Pour,
- 2 Contres
- 3 abstentions.

III Questions Diverses

Pour l'aménagement des espaces public et l'accessibilité aux handicapés une réunion est prévue avec la DDT le 30 juin 2015

IV Calendrier réunions

Commissions logement le 21 mai à 20 heures à prévoir

Commissions travaux le 22 juin 19 heures

Réunion bulletin municipal le lundi 06 juillet à 18heures

Prochain conseil le 22 juillet à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22heures 30